



DRAAF Occitanie
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Appel à manifestation d'intérêt aux collectivités du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

« Expérimenter la création de mobilier en bois local »

Préambule :

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) est lauréat d'un appel à projet lancé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) visant à soutenir la création de mobiliers en bois local. Le PNR PC et la DRAAF mutualisent donc leurs moyens pour proposer aux collectivités du PNR PC une aide financière et technique à la création de mobiliers en bois local.

La ressource en bois est omniprésente sur le territoire du PNR PC mais sous-valorisée dans son utilisation locale. Ce présent appel à manifestation d'intérêt vise à recueillir les besoins et idées des collectivités afin de leur permettre de valoriser leurs ressources forestières locales (bois communaux, bois du territoire du PNR PC, « bois des Pyrénées » ou équivalent) au travers de la création de mobiliers, de petites infrastructures ou d'instruments de musique, transformés en circuit de proximité par des entreprises du territoire de première et seconde transformation du bois.

Fonctionnement et conditions

1. Candidats éligibles :

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux collectivités du territoire du PNR PC. Les projets de trois candidats pourront être retenus. Un projet maximum par porteur de projet lauréat pourra être retenu.

2. Objectifs :

Cette aide financière et technique a pour vocation d'accompagner les collectivités dans la valorisation du bois local au sein de leur cadre de vie au travers de la création de mobiliers, de petites infrastructures ou d'instruments de musique.

Un de ses objectifs est en outre de soutenir le développement de la filière forêt-bois local au travers de l'utilisation de bois produit, transformé et utilisé en circuit-court. Ce projet expérimental participe directement à la structuration de la filière forêt-bois du PNR PC en mettant à l'honneur les

essences et entreprises du territoire. Il soutient la réappropriation de savoir-faire techniques dans la transformation d'essences locales peu utilisées alors qu'omniprésentes en forêt. Il s'inscrit ainsi dans une démarche de développement territorial durable au travers de construction à faible impact environnemental.

3. Mobiliers concernés :

Les projets éligibles concernent :

- Du petit mobilier extérieur : table de pique-nique, banc, cache autour de poubelles, tobogan, jeux pour enfants ...
- Du mobilier intérieur : table, chaise, pupitre...
- De petite infrastructure : abri-bus...
- Des instruments de musique

Cette liste est volontairement non exhaustive pour laisser place à l'expression des besoins des collectivités. Néanmoins, il est souhaité que les mobiliers/infrastructures/objets ciblés restent simples, accessibles en termes de prix afin de permettre leur reproductibilité sur le territoire. Cela permettra de poursuivre la dynamique de valorisation du bois local et de soutien de la filière forêt-bois encouragé par cette expérimentation.

4. Objet de l'aide :

Les collectivités lauréates bénéficieront d'un accompagnement technique et financier :

- **Appui sur la faisabilité technique du projet par le Critt Bois Occitanie**
- **Rédaction du marché public et sélection des entreprises qui réaliseront les projets lauréats**
- **Financement des projets de mobilier retenus d'un montant maximal de 6770 € TTC.** 80% de ce financement provient d'une subvention attribuée par la DRAAF dans le cadre de l'appel à projet « Expérimentation de la création de mobilier en bois local » et 20% d'autofinancement du PNR. Les collectivités pourront compléter si besoin cette enveloppe par des ressources propres.
- **Accompagnement paysager dans le choix de l'emplacement des mobiliers/petites infrastructures et la définition du projet d'aménagement si ceux-ci sont placés en extérieur.**

5. Conditions et engagements :

Afin de garantir la traçabilité du bois utilisé pour la réalisation du projet, la maîtrise d'ouvrage assurée par le PNR PC s'appuiera sur les ressources locales, c'est-à-dire l'utilisation de bois provenant du territoire du Parc : bois des forêts des communes lauréates ou communes voisines, bois des forêts domaniales, sectionales ou privées du territoire du Parc, le cas échéant le bois devra être certifié « Bois des Pyrénées » ou équivalent.

Le PNR PC s'engage au travers de :

- La collecte de besoins auprès des communes au travers du présent AMI
- La coordination du projet au long de toutes les étapes (AMI, marché public, accompagnement technique, réalisation et installation du projet...)
- Le recrutement de l'entreprise prestataire qui assurera la réalisation du mobilier

- La prise en charge financière directe de la totalité des coûts à hauteur maximum de 6770€ T.T.C par projet
- L'accompagnement des candidats afin que le projet soit le plus adapté aux besoins des usagers (accompagnement paysager, accessibilité PMR...).
- Le don des mobiliers créés avec la subvention auprès des collectivités lauréates au travers d'une convention de cessation

La collectivité lauréate s'engage à :

- Respecter les préconisations techniques du PNR PC et organismes prescripteurs sur l'ensemble du projet
- Installer l'ensemble des mobiliers créés avant le 31/12/2027
- Signaler la source de financement du projet sous la forme d'un panneau en cours de chantier, d'une réglette à l'issue de la réalisation (selon modèle proposé) et au travers d'une communication auprès du grand public en partenariat avec le PNR PC
- Assurer le bon usage et entretien des mobiliers dans la durée ou leur remplacement en cas de détérioration

6. Critères de réalisation :

Les mobiliers créés dans leur ensemble s'appuieront sur :

- **L'utilisation du bois local parmi les essences disponibles sur le territoire** (Pour les besoins de mobiliers en extérieurs, les bois devront avoir une durabilité naturelle/conférée compatible avec une classe d'emploi supérieure ou égale à 3.1)
 - Pin à crochets
 - Pin sylvestre
 - Pin noir
 - Chêne
 - Cèdre de l'Atlas
 - Mélèze
 - Robinier faux acacia
 - Et autres essences présentes sur le territoire

(Cette liste d'essences n'est pas exhaustive et a simplement vocation à donner des idées aux candidats)

- **La transformation par une entreprise garantissant un approvisionnement en bois local**
- **Le caractère durable et respectueux de l'environnement des créations réalisées**
- **L'adaptation aux besoins des usagers**
- **La cohérence des mobiliers au sein du contexte paysager où ils sont installés**

7. Modification ou annulation du projet

Toute modification du projet d'ensemble ou de ses abords fera l'objet d'une concertation avec le PNR PC.

La réalisation et/ou l'installation des mobiliers ne respectant pas le caractère des conditions établies pourra entraîner une annulation ou une attribution partielle de l'aide.

8. Calendrier et déroulement des projets

- Mai à fin septembre 2026 : Appel à manifestation d'intérêt
- Octobre 2026 : Choix des projets lauréats
- Octobre à Décembre 2026 : Marché public pour recruter la ou les entreprises qui réaliseront les projets lauréats
- Janvier 2027 : Mise en concurrence et sélection des entreprises
- 2027 : Fabrication et installation des mobiliers bois dans la commune

1. Attendus de la candidature et modalités de sélection des projets

La candidature doit permettre de présenter :

- les mobiliers/petites infrastructures/instruments de musique, etc en bois qui pourraient être réalisés
- les motivations du projet : contexte, enjeux, objectifs, public ciblé, résultats attendus, etc...
- la provenance potentielle du bois
- le site d'installation envisagé sur la commune : plan de situation, photo de l'existant, etc...
- l'engagement de la collectivité à réaliser le projet en signant le présent AMI

Les mobiliers/infrastructures envisagés pourront évoluer au cours du projet en fonction contraintes des sites et capacités de réalisation (disponibilité du bois, des essences envisagées...) sous condition de respect des prescriptions du Critt Bois et du PNR PC (avis technique et validation des élus).

Le choix des projets lauréats s'effectuera en fonction de critères techniques (enjeux d'utilisation de bois local, faisabilité et intérêts pour les usagers des mobiliers envisagés, réponse aux objectifs du PNR PC définis dans le présent AMI, cohérence avec le budget disponible...) et de la complémentarité des projets (ex : sur les trois projets lauréats : un projet de table-banc, un projet de mobiliers bois de jeux pour enfants, un projet d'instruments de musique...).

L'investissement et l'intérêt de la collectivité candidate pour l'utilisation de bois local seront appréciés.

Les projets présentés pourront faire l'objet de demande de précisions. Les collectivités ayant répondu à cet appel à manifestation d'intérêt recevront un courrier les informant de la bonne réception de leur candidature ainsi que de son issue à la fin de la période de sélection des candidatures.

MODALITÉS DE LA CANDIDATURE

CANDIDATS ELIGIBLES :

Les 66 communes du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et les trois Communautés de Communes présentes sur le territoire.

REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- a) **Les dossiers complets devront être adressés au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes avant le 30 septembre 2026 à 17h inclus à cette adresse :**

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide 66360 OLETTE

contact@pnrpc.fr

b) Contenu du dossier

Les candidats devront fournir :

- Le formulaire ci-joint dûment rempli de manière claire et argumentée
- L'appel à manifestation d'intérêt valant cahier des charges ci-présent signé

Un accusé de réception sera remis à chaque candidat à la réception de leur candidature attestant de la remise du dossier dans les délais.

CONTACTS

Adressez votre candidature à

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide
66360 OLETTE

Renseignements :

Héloïse Erieau Pajot
Chargée de mission Forêt-Bois
heloise.erieaupajot@parc-pyrenees-catalanes.fr
Tél : 07.56.26.81.36

Fait le

Signature

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom de la collectivité et coordonnées (adresse, mail, téléphone)	
Lieu d'installation potentiel du projet	
Personne(s) responsable(s) de ce dossier et contact(s) (mail/portable)	

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1. Présentez les motivations du projet : contexte, enjeux, objectifs, public ciblé, résultats attendus, ...
2. Présentez le site d'installation envisagé sur la commune : plan de situation, photo de l'existant, ...
3. Détaillez la provenance potentielle du bois qui pourrait être utilisé et les essences envisagées.
4. Avez-vous des contraintes particulières à prendre en compte (calendrier de réalisation, usagers, bois...) ?

Fait à

le

Signature